

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Carolynne Guy**

<https://www.cadre21.org/membres/a23b611d293eadf8be9f0a04>

Date d'obtention : 2024-02-02 15:17:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que nous sommes aux premières loges pour intervenir auprès de nos jeunes et qu'il est important de bien suivre le protocole afin de ne pas contaminer les informations. Nous ne sommes pas des policiers et nous n'avons aucun pouvoir d'arrestation mais que nous sommes des étroits collaborateurs avec eux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je fais une mini investigation et dès que j'ai tous les éléments, je les transmet à la police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas oser trop de questions, de ne pas regarder les dites photos et de demander de l'aide lorsqu'on ne sait pas quoi faire ou que tout le formulaire est rempli.